

THIERA'NATURA

CFPPA - UFA

Bac Pro AE

Niv 4 - RNCP38384

Formation en
Apprentissage

Site Web



Agroéquipement

Apprentissage : Formation en apprentissage de 1850h en 3 ans,
(Classe de Seconde : 525h, de Première : 630h et de Terminale : 700h).

CONTENU DE LA FORMATION

Blocs de compétences

- Bloc 1 - Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel,
- Bloc 2 - Débattre à l'ère de la mondialisation,
- Bloc 3 - Développer son identité culturelle,
- Bloc 4 - Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles,
- Bloc 5 - Choisir un équipement adapté à un contexte en lien avec les transitions,
- Bloc 6 - Organiser un chantier mobilisant des agroéquipements,
- Bloc 7 - Adapter des équipements à la conduite d'un chantier en prenant en compte les transitions et les évolutions technologiques,
- Bloc 8 - Mettre en œuvre des équipements en sécurité,
- Bloc 9 - Réaliser des opérations de maintenance,
- Bloc 10 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

OBJECTIFS

Le Bac Professionnel Agroéquipement vise à former des salariés hautement qualifiés en :

- Conduite d'engins agricoles,
- Entretien et maintenance de matériel,
- Conduite de chantiers.

Le phénomène de mécanisation et le recours à des technologies de pointe toujours croissants en agriculture se traduisent par une recherche de salariés présentant un bon niveau technique et une parfaite connaissance des agroéquipements.

LES DÉBOUCHÉS

Après un Bac Pro AE (Agroéquipement), plusieurs métiers sont accessibles :

- Ouvrier(ère) qualifié(e) d'exploitation agricole,
- Responsable de la gestion d'un parc de matériels agricoles,
- Chargé(e) des relations avec les entreprises agricoles,
- Démonstrateur(trice), vendeur(se) ou représentant(e) en matériel,
- Responsable d'une entreprise agricole.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Avoir un maître d'apprentissage,
- Motivation à exercer le métier visé et motivation pour la formation en alternance.

DATE DE LA FORMATION ET DÉLAIS

Veillez nous contacter pour en savoir plus au sujet des délais d'intégration et des dates de formation.

RYTHME DE LA FORMATION

En moyenne 1 semaine en UFA et 2 semaines en entreprise.

PUBLIC

- Jeune de 16 à 29 ans en contrat d'apprentissage (ou 15 ans s'il a terminé sa scolarité au collège),
- Demandeurs d'emploi souhaitant se réorienter vers l'agriculture,
- Salariés agricoles en reconversion professionnelle,

- Accueil de personnes en situation de handicap, nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

D'autres conditions d'accès existent, merci de contacter le CFPPA.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir un maître d'apprentissage,

Participation au banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et/ou test de positionnement.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

03.23.91.34.00
CFPPA - UFA DE THIÉRACHE
Rue Porte des Champs - 02140 Vervins

www.lycee-thierache.educagri.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

- Organisation d'un chantier,
- Réalisation de travaux ou d'opérations,
- Réglage et entretien des équipements,
- Gestion d'un stock,
- Maintenance des équipements,
- Prise en compte de l'environnement de travail,
- Animation d'une équipe.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en alternance : cours en centre de formation et immersion en entreprise agricole.

Encadrement personnalisé par des formateurs experts et des professionnels du secteur.

Mises en situation pratiques, projets concrets et ateliers pédagogiques

Plateau Technique : l'exploitation du lycée agricole Thiéra'Natura.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

50 % en contrôle continu en cours de formation (CCF) + 50 % en épreuves terminales.

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- BTS Agronomie et Cultures Durables,
- Certification de Spécialisation,
- Titre Professionnel.

INFORMATIONS PRATIQUES

Transports publics,
Parking gratuit sur place.

Restauration possible sur place,
Internat possible dans la limite des places disponibles.

TARIFS

La formation est gratuite pour les apprentis et différentes aides à l'apprentissage sont disponibles.

FINANCEMENT

Les frais de formation sont pris en charge par OPCO.

RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise, il perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).
RNCP : 38384.
Date d'enregistrement : 15/12/2023.